



Formation CSE : organiser les élections du Comité Social et Economique

Durée : 7 heures

Certification : BTS gestion de la PME

Prix : 1430

Référence : 2101550

Catégorie	RH
Sous-catégorie	Assistanat de Direction
Pour qui ?	Aucune connaissance particulière.
Prérequis	Maîtrise des outils informatiques de base : bureautique, Internet...
Objectifs pédagogiques	<p>Comprendre la réglementation applicable aux élections professionnelles</p> <p>Etablir un protocole d'accord préélectoral</p> <p>Préparer et déployer les élections professionnelles</p> <p>Prévenir et gérer les contentieux électoraux</p>
Contenu de la formation	<p>La législation applicable aux élections professionnelles</p> <p>Echéances de mise en place du CSE (valable jusqu'au 31/12/2019).</p> <p>Accord de mise en place du CSE.</p> <p>Les règles applicables au calcul de l'effectif de l'entreprise.</p> <p>La périodicité de l'organisation des élections professionnelles.</p>

La détermination du cadre pour l'organisation des élections.
Les représentants de proximité.
Les conditions légales pour avoir la qualité d'électeur.
Les conditions requises pour se porter candidat aux élections.
L'élaboration du protocole d'accord préélectoral
L'objet du protocole d'accord préélectoral et sa négociation.
Les modalités d'invitation des organisations syndicales.
La parité Hommes/Femmes.
Le nombre de représentants du personnel à élire.
Les collèges électoraux et la répartition du personnel, les sièges à pourvoir entre les catégories de personnel.
Les conditions d'adoption et la durée de validité.
La publicité.
Les conséquences de l'absence de protocole d'accord préélectoral.
La préparation des élections professionnelles
Le déclenchement des élections.
La législation relative au vote électronique.
Les litiges relatifs à la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux.
L'élaboration des listes électorales et l'établissement des listes de candidatures.
La mise en place et le rôle du bureau de vote.
Les bulletins de vote, urnes, isolements et listes d'émargement.
Le vote par correspondance.
Le déroulement et le dépouillement des élections
Le scrutin de liste à deux tours.
La clôture du scrutin et le dépouillement des votes.
L'attribution des sièges et la désignation des élus.
La proclamation des résultats.
La rédaction d'un procès-verbal.
Les litiges relevant du tribunal d'instance.
Les litiges relevant de la compétence de l'administration.
Prévenir le contentieux électoral : les démarches à suivre et les précautions à prendre.

Suite de parcours possible	
Éligible au CPF	

FINANCEMENTS

OPCO
OPCA
FAF
Pôle Emploi
La Région



CONTACTS



IFFP - Tour Belvédère SPACES
1 Cours Valmy 92 800 Puteaux



01 80 88 44 55



administration@iffp.pro